



Formulaire à remplir par toute association sollicitant une subvention du Budget Communal au titre de l'exercice 2026

A retourner en Mairie pour le 31 mars 2026
Joindre les documents demandés en annexe

- Catégorie 1 : sportives
- Catégorie 2 : sportives écoles
- Catégorie 3 : culturelles
- Catégorie 4 : vie scolaire et périscolaire
- Catégorie 5 : environnement et intérêt général
- Catégorie 6 : loisirs
- Catégorie 7 : associations nouvelles
- Catégorie 8 : associations diverses

Nom de l'association et objet						
Date de création	1. Déclaration à la Préfecture le :			Journal officiel n° :		
	2. N° affiliation à une Fédération ou structure :					
	3. N° SIRET (obligatoire) :					
Assurance (obligatoire) (Loi du 16/07/1984)	N° contrat :					
	Nom et adresse de la Compagnie :					
Composition du Bureau	<u>Fonction</u>	<u>Nom – Prénom</u>			<u>Adresse</u>	
	Président : ☎ Email : Secrétaire : ☎ Email : Trésorier : ☎ Email :					
Nombre de licenciés ou d'adhérents	Au 01/01/2025	Adhérents de Languidic			Adhérents extérieurs	
	Au 01/01/2026	< 18ans	Adultes	>60 ans	< 18 ans	Adultes
Montant de la cotisation (par personne)				Tarif des cours :		

Animations, fêtes ou manifestations sportives envisagées en 2026	<ul style="list-style-type: none"> ○ Fête de la musique ○ Téléthon ○ Forum associations ○ Marché de Noël, Marchés producteurs locaux ○ Expositions, spectacles, concerts ○ Autres à préciser : 						
Subvention de projet envisagée	<ul style="list-style-type: none"> ○ Oui ○ Non 						
Montant de la subvention communale de fonctionnement	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Subvention obtenue en 2024</th> <th>Subvention obtenue en 2025</th> <th>Subvention demandée pour 2026</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">€</td> <td style="text-align: center;">€</td> <td style="text-align: center;">€</td> </tr> </tbody> </table>	Subvention obtenue en 2024	Subvention obtenue en 2025	Subvention demandée pour 2026	€	€	€
	Subvention obtenue en 2024	Subvention obtenue en 2025	Subvention demandée pour 2026				
€	€	€					

Documents à joindre obligatoirement à la présente demande (y compris ce feuillet renseigné) :

- Vos statuts (en cas de modification ou nouvelle association)
- Un relevé d'identité bancaire
- Les derniers comptes approuvés
- Le dernier rapport d'activité

Dans tous les cas, dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée :

- Le compte rendu financier de l'action financée
- Le dernier rapport annuel d'activité et les derniers comptes approuvés de votre association

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) (nom et prénom)

représentant légal de l'association,

- ☞ déclare que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants);
- ☞ adhère au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12/04/2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et certifie avoir diffusé l'information auprès des adhérents de l'association.
- ☞ certifie exactes et sincères les informations du présent dossier,
- ☞ reconnais avoir pris connaissance du règlement d'attribution des subventions
- ☞ **reconnais avoir pris connaissance que la redistribution de subvention à une autre association est interdite, sauf en cas d'autorisation formelle de la collectivité qui a versé cette subvention (art .15 décret loi du 2 mai 1938) ;**
- ☞ s'engage à reverser tout ou partie de la subvention à la Ville de Languidic dans les cas suivants :
 - le projet est abandonné;
 - la subvention n'est pas utilisée conformément à son objet.
- ☞ s'engage à faire parvenir à la mairie, dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice, le compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Fait le

à

Signature

Toute fausse déclaration est passible d'une peine d'emprisonnement et d'amende prévues aux articles R 441-1 et suivants du Code Pénal.

DOSSIER A RETOURNER DUMENT COMPLETE EN MAIRIE
AU PLUS TARD LE 31 MARS 2026